DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
21 Mars 2025

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	28

2025D024

OBJET :
06b. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 10/04/25
ID : 059-215904004-20250403-20250024DE-AR

L'an deux mil-vingt-cinq, le trois Avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :
M. DECREUS Christophe, **procuration à** Mme BOULENGER Delphine
M. MOUILLE Julien, **procuration à** M. LAPIERRE Julien
M. DELVOYE Philippe, **procuration à** M. MORVAN Hervé
M. CITERNE Joël, **procuration à** Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme PETITPRET Sabine, **procuration à** M. VERMEESCH Olivier
M. TIMLELT Frédéric, **procuration à** LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration à** Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. TREDEZ Alain, **procuration à** FLAMENT Laetitia

ABSENTE : Mme CAPPELLE Christiane

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

L'assemblée après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, **à l'unanimité,** de fixer les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 41,00 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI : 45,37 %
- Taux de TAXE D'HABITATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES : 19,00 %

Pour satisfaire aux dispositions réglementaires de l'article 7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, le conseil municipal est invité à examiner le projet de Budget Primitif pour la commune au titre de l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK

MAIRIE DE MERVILLE 59660

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ

MAIRIE DE MERVILLE 59660

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.